



Ne plus prelever de tva sur local commercial

Par Visiteur

Je viens acquérir avec ma sci un immeuble avec 2 locaux commerciaux.
Un local est assujetti a la TVA et l autre non.
Le choix de option TVA doit se faire sur ensemble des locaux.
J ai décide de ne plus prélever la TVA sur le local commercial.
Que dois je faire exactement pour ne plus prélever la TVA ?
Une lettre recommande au locataire en lui indiquant de me payer le loyer ss la TVA ou
Faire un avenant au bail commercial ou
Refaire un bail commercial..... Ou autre

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je viens acquérir avec ma sci un immeuble avec 2 locaux commerciaux.
Un local est assujetti a la TVA et l autre non.
Le choix de option TVA doit se faire sur ensemble des locaux.
J ai décide de ne plus prélever la TVA sur le local commercial.
Que dois je faire exactement pour ne plus prélever la TVA ?

Je comprends: Avez vous pour le moment perçu des loyers avec TVA? Si oui, comment comptiez vous faire pour le reverser à l'administration fiscale alors que vous n'aviez pas fait l'option.

Si non, effectivement, il conviendrait de faire un avenant au bail en cours, prévoyant l'abandon de la soumission du local à la TVA, et en profiter pour changer le nom du bailleur.

Très cordialement.